



Echange de permis étranger

Par **antonin17**, le **14/06/2017 à 14:55**

Bonjour,rnrnMon épouse, de nationalité sud-coréenne, a enfin reçu sa carte de séjour en juin dernier. Suite à cela, nous aurions du échanger son permis de conduire dans la foulée. Chose que nous n'avons pas faite.rnrnAujourd'hui, il semblerait que le délais imparti ne soit plus valide et que l'échange ne soit plus possible et que le seul moyen pour mon épouse d'obtenir un permis est de le repasser. Est ce vrai ? Y a-t'il un recours ? Il me paraît complètement abracadabrant que, du jour au lendemain, son permis coréen ne soit plus valide pour son échange.rnrnJe suis ouvert à toutes propositions.rnrnCordialement.

Par **amajuris**, le **14/06/2017 à 16:29**

bonjour,rnil existe un délai pour échanger un permis étranger contre un permis français.rnvous pouvez consulter ce lien:rnrn<http://https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1460>
rnsalutations

Par **antonin17**, le **15/06/2017 à 11:01**

Re, je vous remercie pour la réponse. cependant le lien ne semble pas fonctionner. D'après ce que j'ai déjà lu c'est un an pas plus. Seulement on a déjà dépassé la date !

Par **amajuris**, le **15/06/2017 à 18:17**

vous faites un copier-coller.

Par **morobar**, le **16/06/2017** à **11:02**

Bonjour,
[citation] Il me paraît complètement abracadabrant que du jour au lendemain son permis Coréen ne soit plus valide pour son échange. [/citation]
Ce n'est pas du jour au lendemain, vous aviez une année pour procéder à l'échange.
La Corée figure dans la liste des pays ayant des accords bilatéraux d'échange avec la France.
Pour effectuer un recours il faut être en possession d'une décision administrative de refus d'échange.
Dans un premier temps recours gracieux.
Sinon il faut repasser le permis, ce qui n'est pas insurmontable avec un conducteur avec un peu d'expérience.